



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Élections européennes

## 9 juin 2024

### Lettre d'information n°3



#### LES PROCURATIONS

#### Les dates clés :

	Dates limites	Observations
Date limite pour établir une procuration	Aucune	<b>Compte tenu des délais d'acheminement et d'enregistrement de la procuration, il est possible que le mandataire ne puisse pas voter si la procuration est tardive</b>
Édition du registre des procurations	Au plus près du scrutin	<b>À disposition de tout électeur y compris le jour du scrutin</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 une procuration peut être donnée à un électeur inscrit dans une autre commune que celle de l'électeur qui donne procuration.

Nombre de procurations par mandataire : 2 maximum

- 1 procuration établie en France ou 1 établie à l'étranger
- 1 procuration établie en France et 1 établie à l'étranger
- 2 procurations établies à l'étranger

#### Établir une procuration : 3 possibilités



**1 - Demande en ligne sur :** <https://www.maprocuration.gouv.fr/> avec son identifiant FranceConnect.

La procuration doit ensuite être validée, dans les 2 mois qui suivent, en se déplaçant auprès d'un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.

#### **2 - Procuration 100 % dématérialisée : nouveauté**

Pour les élections européennes du 9 juin 2024, il est possible de donner procuration sans se déplacer à condition :

- de disposer de la nouvelle carte d'identité (CNIe, format carte bancaire)
- d'avoir une identité numérique certifiée : <https://france-identite.gouv.fr/>
- de donner procuration **uniquement pour les élections européennes**



L'électeur doit créer son identité numérique sur France Identité et la faire certifier dans une mairie formée à cette démarche.



**3 - Formulaire Cerfa papier** à compléter et à faire valider auprès d'un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.

#### Transmission des procurations en mairie

**Les procurations déposées par voie dématérialisée** sont transmises automatiquement dans le REU (répertoire électoral unique – ELIRE) qui contrôle l'inscription sur les listes électorales du mandant et du mandataire et le respect du plafond du nombre de procurations.

**Les procurations établies sur un formulaire Cerfa papier** sont adressées au maire en recommandé ou par porteur contre accusé de réception.

Le maire doit alors **impérativement saisir immédiatement** la procuration dans le REU via le portail ELIRE ou son logiciel éditeur **pour qu'elle puisse être valable le jour du scrutin.**

**Le jour du vote :** Prévoir un accès au REU (ordinateur et codes d'accès) afin de pouvoir enregistrer et valider une procuration de dernière minute.

*Pour plus d'informations, consultez la circulaire NOR IOMA2406924J du 11 avril 2024*